



canadian | association
energy | canadienne
pipeline | de pipelines
association | d'énergie

La politique énergétique québécoise et l'industrie des pipelines de transport

15 JUILLET 2015
PRÉPARÉ PAR : L'ASSOCIATION CANADIENNE DE
PIPELINES D'ÉNERGIE

Table des matières

1. Introduction	3
2. Les pipelines constituent une infrastructure indispensable	3
3. L'environnement réglementaire	4
4. La sécurité et l'environnement	5
5. Transparence et confiance	6
6. CEPA Priorité Intégrité^{MD}	7
7. La culture de la sécurité	8
8. Conclusion	8

1. Introduction

L'Association canadienne de pipelines d'énergie (CEPA) aimerait remercier le gouvernement du Québec de lui avoir donné l'occasion d'exprimer son point de vue sur le processus engagé par ce dernier pour élaborer la nouvelle politique énergétique de la province. Nous nous réjouissons d'avoir pris part à la table ronde sur les hydrocarbures du 15 juin 2015, qui s'est révélée une discussion précieuse et informative. Les sujets qui y ont été abordés correspondent aux objectifs des membres de la CEPA, lesquels exploitent 117 000 kilomètres de pipelines de transport au Canada, dont 1 100 au Québec. Nos membres transportent 97 pour cent du gaz naturel consommé quotidiennement au Canada et acheminent du pétrole brut en provenance des gisements terrestres de régions productrices vers divers marchés au Canada et aux États-Unis, d'une façon qui privilégie la sécurité, l'intégrité des pipelines, de même que la gestion sociale et environnementale responsable.

Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique, il importe que tous les gouvernements, dont celui du Québec, tiennent compte de la relation entre la politique, la supervision réglementaire et la sécurité énergétique, ainsi que de la manière dont ces dernières interagissent avec l'infrastructure indispensable qui répond à leurs besoins. Ceci requiert une approche « pangouvernementale », dans laquelle les ministères provinciaux et fédéraux compétents travaillent avec les organismes de réglementation afin de permettre une direction concertée et un travail d'équipe horizontal dans l'ensemble du gouvernement.

La CEPA est pleinement résolue à continuer de participer à la révision de la politique énergétique québécoise. Nous soumettons respectueusement à votre attention les commentaires suivants, lesquels représentent les opinions et les valeurs de l'industrie canadienne des pipelines de transport.

2. Les pipelines constituent une infrastructure indispensable

L'importance du gaz naturel et du pétrole pour le Québec est reconnue dans le fascicule élaboré par le gouvernement aux fins de la révision de la politique énergétique québécoise. Il y apparaît que les demandes énergétiques des familles et des entreprises québécoises sont en augmentation et qu'une infrastructure de transport est nécessaire pour répondre à leurs besoins. En 2014, les membres de la CEPA ont collectivement transporté 5,4 billions de pieds cubes de gaz naturel et 1,2 milliard de barils de produits de pétrole liquide, de manière fiable et sécuritaire. Nous reconnaissons que les combinaisons énergétiques changent au fil du temps; toutefois, à l'heure actuelle, la population québécoise dépend fortement du pétrole et du gaz, et par conséquent, elle dépend aussi des pipelines. Aussi longtemps que les Québécois et Québécoises auront besoin des produits pétroliers et gaziers, les pipelines continueront d'être une infrastructure indispensable.

L'enjeu des pipelines de transport au Québec ne se limite pas au transport d'énergie entre les producteurs et les consommateurs. Ils offrent également des avantages économiques dans toute la province. Par exemple, nos sociétés membres exploitent plus de 1,100 kilomètres de pipelines de transport dans la province, et en 2014, elles ont versé 8,3 millions de dollars en impôts fonciers et en impôts sur les sociétés. Pour ceux et celles qui travaillent directement dans le secteur de l'énergie, les salaires et les prestations subviennent aux besoins de milliers de familles, d'entreprises locales et de nombreuses économies régionales. Au Québec seulement, l'industrie des pipelines appuie le soudage, la fabrication de l'acier, la construction, les technologies de l'information et même les hôtels et les restaurants locaux. Pour ceux et celles qui travaillent en dehors de l'industrie de l'énergie, la vigueur de l'industrie des ressources naturelles a généré une source stable de recettes fiscales, lesquelles préservent la qualité de vie des Québécois et Québécoises.

Étant donné les répercussions économiques et la présence de pipelines au Québec, l'industrie contribue fortement aux efforts visant à réduire la nécessité d'importer de l'énergie dans la province. Les raffineries québécoises dépendent des pipelines de transport afin que du pétrole brut leur parvienne en toute sécurité. Le raffinage permet la transformation de cette matière première en produits pétroliers, qui sont ensuite vendus et consommés par les entreprises et les habitants de la province. Nos membres

collaborent également avec les entreprises de distribution de gaz locales afin que les consommateurs aient accès à un gaz diversifié et abordable, de même qu'à des frais de transport garantis sur le long terme.

Parce qu'ils sont les gardiens de cette infrastructure indispensable, nos membres comprennent qu'on ne peut pas tirer pleinement parti des avantages économiques qu'offre l'industrie pipelinère sans faire de la sécurité une priorité essentielle. Nous possédons dans tout le pays 117,000 kilomètres de ces autoroutes de l'énergie, qui acheminent des produits énergétiques de façon fiable et sécuritaire vers les marchés. La combinaison d'une solide supervision réglementaire et de l'engagement pris par l'industrie pour améliorer continuellement sa performance rend le secteur des pipelines canadiens très sécuritaire.

3. L'environnement réglementaire

Nos membres sont soumis à une réglementation fédérale et provinciale détaillée afin de garantir l'exploitation sécuritaire et responsable de leurs pipelines. L'Office national de l'énergie (ONÉ) et les organismes de réglementation provinciaux supervisent le cycle de vie entier d'un projet de pipeline. Le rôle de l'organisme de réglementation est de prendre des décisions sur la base de l'intérêt public et de répondre convenablement aux politiques gouvernementales. Les gouvernements mettent en vigueur des politiques, que les organismes de réglementation traduisent ensuite en règlements, en directives et en lignes directrices, dans le respect des intérêts du public. Afin d'assurer l'efficacité d'un tel système, les organismes de réglementation doivent sauvegarder leur indépendance, tout en permettant un environnement de collaboration propice à l'innovation. Tirer profit des connaissances exhaustives au sein de l'industrie — lesquelles proviennent d'une vaste expérience liée à la conception de projets, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, ainsi qu'à la mise au point de technologies et de systèmes — est dans l'intérêt primordial du Québec et du pays entier.

Si les pipelines canadiens comptent parmi les plus sécuritaires au monde, c'est en partie grâce à l'environnement réglementaire dans lequel on les exploite. Traditionnellement, les organismes de réglementation canadiens ont fait usage d'un ensemble d'outils réglementaires recourant à des systèmes fondés sur la performance et appuyés par de solides normes. Par exemple, la réglementation pipelinère repose sur des normes rigoureuses établies par l'Association canadienne de normalisation (CSA). Au total, la CSA a publié 11 normes principales couvrant la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'oléoducs et de gazoducs, ainsi que le stockage souterrain des produits pétroliers et du gaz naturel liquéfié. Lorsqu'elle met au point une norme, la CSA forme un comité constitué de membres bénévoles. Les bénévoles, qui comprennent des représentants de la CEPA et des organismes de réglementation, sont des experts qu'on a sélectionnés pour représenter les divers groupes d'intérêt les plus susceptibles d'être concernés par la norme. La CSA fait fonction de tierce partie neutre et fournit une structure et une tribune afin d'élaborer la norme.

Ce système fondé sur la performance et les solides normes qui existent au Canada contribuent également à renforcer la confiance du public envers l'industrie énergétique canadienne. En témoigne le vaste soutien qu'a reçu la loi fédérale C-46, la *Loi sur la sûreté des pipelines*, de la part de l'industrie, de groupes environnementaux, de communautés autochtones et d'autres parties prenantes. Le niveau de consultation qui s'est tenu aux fins de la rédaction de la loi actuelle est la preuve que les intérêts du public sont servis au mieux lorsque les gouvernements travaillent avec les parties prenantes. La CEPA appuie le projet de loi, qu'elle considère être une mesure importante et positive en vue d'accroître davantage la confiance du public envers l'industrie des pipelines de transport sur le plan de la prévention des situations d'urgence et de la préparation et des activités liées aux interventions d'urgence. Nous nous réjouissons à l'avance de travailler avec Ressources naturelles Canada, l'ONÉ et toute autre partie prenante participant à l'élaboration de règlements issus de cette importante loi.

Le système réglementaire canadien procure aux organismes de réglementation diverses occasions de continuer de s'efforcer de figurer parmi les meilleurs au monde, tout en s'harmonisant à l'échelle provinciale et fédérale. Une harmonisation des normes réglementaires est essentielle afin que les entreprises comprennent les attentes de façon claire et avisée, permettant ainsi un contexte opérationnel plus efficace et plus sécuritaire. Ceci s'avère particulièrement important pour les pipelines de transport, qui traversent de nombreux territoires relevant d'instances différentes. Le fait que les organismes de

réglementation provinciaux et fédéraux recourent à des normes et à des paramètres différents complique la mise en œuvre par nos membres de pratiques d'exploitation et de normes constantes qui soient dans l'intérêt primordial des Québécois. La combinaison d'une solide supervision réglementaire et de l'engagement pris par l'industrie pour améliorer continuellement sa performance garantit que le secteur pipelinier demeurera à la fois sûr et fiable.

4. La sécurité et l'environnement

En tant que gardiens d'une infrastructure nationale indispensable, les sociétés membres de la CEPA reconnaissent qu'ils doivent préserver la sécurité et protéger l'environnement. CEPA prend très au sérieux son objectif de parvenir au chiffre de zéro incident et nos membres sont résolus à investir dans les meilleures mesures de sécurité disponibles sur le marché. Lésiner sur la sécurité n'offre aucun avantage concurrentiel. De fait, notre industrie a dépensé plus de 1,5 milliard de dollars dans le domaine de la sécurité en 2014.

Une large portion de cette somme sert à adopter les meilleures technologies sur le marché ainsi que les pratiques exemplaires mises en œuvre par l'industrie dans le pays et à l'étranger. Ceci a permis à l'industrie des pipelines canadiens de figurer parmi les exploitants les plus sûrs au monde. Au cours des dix dernières années, il s'est produit en moyenne moins de quatre incidents importants par année sur notre vaste réseau de pipelines, le seuil étant fixé à une quantité d'à peine 8 m³ (soit 1/15 d'un wagon) ou à une blessure grave. Nous avons également atteint un taux de fiabilité de 99,9995 % pour le transport des produits énergétiques à travers tout le Canada. Nos résultats en matière de sécurité sont de classe mondiale et nous sommes fiers de nous efforcer à consolider encore plus cette sécurité.

La CEPA et ses membres jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de nombreuses initiatives novatrices au sein de l'industrie, intervenant délibérément pour améliorer l'intégrité des pipelines, la prévention des dommages et l'intervention d'urgence. Certaines de ces initiatives sont décrites plus en détail dans ce qui suit.

LES INTERVENTIONS D'URGENCE

Les sociétés de pipelines de transport possèdent des programmes actifs de prévention des déversements, prévus par des lois provinciales et fédérales. Les sociétés de pipelines de transport sont soumises à une réglementation stricte concernant la préparation aux incidents, l'intervention d'urgence, la remise en état des terres et le niveau de formation requis du personnel, ainsi qu'en ce qui concerne les exercices d'intervention d'urgence et les exigences de tests. Cette réglementation porte sur les délais d'intervention, de même que sur l'équipement et le personnel à mobiliser dans le cas improbable d'une situation d'urgence. Des exigences réglementaires sont aussi en vigueur pour contrôler les plans d'intervention d'urgence axés spécifiquement sur les couloirs de transport, ceci afin de garantir l'efficacité des tactiques et des stratégies proposées en matière d'intervention d'urgence.

L'industrie pipelinrière possède une longue tradition d'entraide en cas d'urgence lui permettant de réagir aussi rapidement et efficacement que possible. Cependant, ces bonnes intentions se sont parfois vues entravées par des problèmes de fiabilité et de procédures, de même que par un manque de structure. Pour y remédier, les membres de la CEPA ont ratifié l'Entente d'aide mutuelle en cas d'urgence (EAMU), qui élimine ces obstacles et formalise cette entraide. C'est un engagement important qui vise à améliorer la collaboration entre nos membres.

L'EAMU procure aux membres de la CEPA un cadre leur permettant de solliciter l'aide d'autres membres dans le cas d'une intervention d'urgence. Selon les circonstances, l'aide peut revêtir diverses formes, comme un apport de personnel, d'équipement ou d'outils, ou des conseils spécialisés en matière d'intervention. En cas d'urgence, tous les membres de la CEPA suivent les protocoles du Système de commandement des interventions (SCI) afin de pouvoir collaborer de façon efficiente et efficace. Le SCI fournit une approche adaptable ainsi qu'un langage commun en matière d'intervention, ce qui permet à de multiples organismes de prendre part à l'intervention d'urgence de façon efficace et coordonnée. Pour simplifier, ce système établit une structure de commandement et de contrôle claire permettant à divers groupes d'intervenants de communiquer ensemble, ce qui évite les pertes de temps occasionnées par une mauvaise communication ou des ambiguïtés dans la structure de commandement.

Afin de garantir la fiabilité et l'efficacité de l'EAMU, la CEPA a mené un exercice de gestion conjointe d'une situation d'urgence auquel ont participé ses membres. L'exercice testait la capacité des participants à suivre la procédure, à solliciter de l'aide et à appliquer l'EAMU en temps réel. Il testait également la capacité des sociétés membres à travailler conjointement au moyen des principes du SCI. Vous pouvez trouver sur notre site Web des informations supplémentaires sur cet exercice conjoint ainsi que d'autres exemples de l'engagement pris par l'industrie des pipelines en faveur de la sûreté des pipelines et de l'intervention d'urgence.

LES FRANCHISSEMENTS DE COURS D'EAU

Lorsque les pipelines franchissent des zones sensibles telles que les rivières et autres cours d'eau, des mesures additionnelles sont prises durant tout le cycle de vie du pipeline afin de protéger l'environnement. C'est pourquoi la CEPA et ses membres ont rédigé les documents *Pipeline Associated Watercourse Crossings* [Le franchissement de cours d'eau par les pipelines] (PAWC) et *Pipeline Watercourse Management Recommended Practices* [Pratiques recommandées pour la gestion des cours d'eau dans le cadre de l'exploitation pipelinière] (PWMRP). Ces documents viennent appuyer les normes élevées de l'industrie pipelinière en matière de protection de l'environnement et du public.

Le PAWC est un manuel de référence qui permet aux membres de la CEPA d'adopter une approche cohérente et fondée sur des données scientifiques en matière de franchissement de cours d'eau par de nouveaux pipelines ou par des véhicules devant le traverser temporairement, n'importe où au Canada. L'orientation et les pratiques recommandées contenues dans le PAWC répondent aux nouvelles exigences du ministère des Pêches et des Océans (MPO) sur la protection des pêches.

Dans le cadre de notre engagement à nous tenir informés des progrès dans le domaine des sciences et de l'ingénierie et de tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur les pêches* (novembre 2013), des travaux sont en cours afin de mettre à jour les lignes directrices du PAWC. Dans le contexte de ce processus, de nombreuses consultations se poursuivent auprès de scientifiques, d'experts, de groupes de conservation et d'autres parties prenantes afin de garantir la validité des informations contenues dans ces lignes directrices. La 5e édition de ce manuel de référence devrait être publiée à l'automne 2015.

La construction d'un franchissement de cours d'eau peut se faire à l'aide d'une méthode de construction sans tranchée, telle que le forage directionnel à l'horizontale, ou à l'aide d'une méthode recourant à une tranchée (dite « à ciel ouvert »). La décision quant à la méthode à utiliser sur un site en particulier dépend d'une évaluation du débit du cours d'eau, de la présence de poisson ou d'un habitat de poissons, des propriétés du sol et des caractéristiques géotechniques de l'endroit. Dans de nombreux cas, le forage directionnel à l'horizontale convient. C'est une méthode de construction sans tranchée qui implique de forer un tunnel en dessous d'une rivière ou de quelque autre élément situé en surface, puis de faire passer le pipeline dans ce tunnel. Parce que les seules perturbations occasionnées en surface se situent aux points d'entrée et de sortie du franchissement, le cours d'eau ne subit aucune perturbation.

La collaboration, qu'elle ait lieu au stade de l'élaboration ou de la mise en œuvre de la réglementation ou des pratiques exemplaires, est essentielle à l'amélioration constante de notre industrie. Nos membres accordent une grande importance à la diversité des points de vue et des sources d'expertise dans le domaine des pipelines de transport et ils s'efforcent non seulement d'écouter, mais aussi de fonder leurs décisions sur les conseils des parties prenantes. Nous croyons que la performance de notre industrie et la confiance qu'on accorde à cette performance sont renforcées par des efforts déployés en collaboration plutôt que dans l'isolation. Ceci exige un engagement autour d'une analyse, fondée sur des données factuelles, visant à analyser notre performance ainsi que les opinions et les valeurs attribuées aux paramètres qui servent à évaluer cette performance.

5. Transparence et confiance

Une partie du mandat de la CEPA constitue à communiquer à la population canadienne et québécoise des informations objectives, crédibles, transparentes et factuelles sur l'industrie des pipelines. Ceci n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui, car le public surveille l'industrie de très près, particulièrement sur le plan de la sécurité et des répercussions environnementales concernant les pipelines actuels et les projets proposés.

L'industrie des pipelines est résolue à maintenir un dialogue ouvert et honnête à propos de l'industrie et de sa performance. Nous reconnaissons la nécessité de nous adresser directement au public afin de construire une relation de confiance et d'aborder des problèmes bien réels, ce qui a mené CEPA à constituer un Comité consultatif externe (EAP).

Ce comité de bénévoles comprend des représentants de divers groupes communautaires dont, entre autres, des peuples autochtones, le monde universitaire et des groupes de propriétaires fonciers. Les membres du comité communiquent leurs différents points de vue et perspectives, ce qui contribue à déterminer et à clarifier les enjeux et les préoccupations qui importent le plus à la population québécoise et aux Canadiens et Canadiennes. Nous planifions d'élargir davantage le Comité consultatif externe de la CEPA afin d'avoir accès à une plus grande variété d'opinions auxquelles recourir sur les questions et sujets de préoccupation qui nous concernent, dans le cadre de nos efforts visant à atteindre le chiffre de zéro incident.

La population québécoise exige l'excellence et la transparence. La CEPA et ses membres sont résolus à travailler avec les gouvernements, les organismes de réglementation et les autres parties prenantes pour répondre à ces exigences et conserver la confiance du public. Le programme CEPA Priorité intégrité^{MD} met davantage en évidence notre engagement en faveur d'une transparence accrue et d'améliorations continues. La reddition de comptes, au sein de l'industrie et aux Canadiens et Canadiennes, est essentielle au succès de ce programme. Au moyen de rapports publics réguliers, CEPA Priorité intégrité renforcera la transparence de l'industrie et sa reddition de comptes relativement à sa performance et aux activités de ses membres.

6. CEPA Priorité Intégrité^{MD}

La CEPA et ses membres visent à ce que l'industrie entière s'engage à s'améliorer continuellement à l'aide du programme CEPA Priorité intégrité. Grâce à ce programme, les membres collaborent et se remettent mutuellement en question dans un esprit constructif afin de renforcer la performance collective de l'industrie. Ceci s'effectue en définissant et en mettant en œuvre les pratiques exemplaires, les résultats de la recherche et la technologie dans le but d'améliorer la performance de l'industrie pipelinère en matière de sécurité, en atténuant les retombées sur l'environnement, et en offrant des avantages sociaux et économiques durables aux communautés où les membres mènent leurs activités.

Un examen attentif des tendances en matière de sécurité, une évaluation des recherches ainsi que les commentaires émis par le Comité consultatif externe et d'autres parties prenantes ont permis au programme Priorité intégrité d'identifier des domaines prioritaires nécessitant une intervention. Des questions essentielles comme l'intégrité des pipelines, la gestion des situations d'urgence et la gestion des salles de commande ont été abordées grâce à la mise au point de documents d'orientation nationaux destinés à toute l'industrie et conçus pour mesurer la performance de chaque membre dans ces domaines. D'autres documents portant sur la prévention des dommages et la sensibilisation du public, ainsi que sur les répercussions sur l'eau seront également rédigés au cours de l'année prochaine. Ces documents, élaborés par des experts en la matière, couvrent les principaux domaines d'attention ainsi que les niveaux de maturité qui leur correspondent (amorçage, amélioration continue, proactif et exemplaire). Les sociétés membres utilisent ces documents afin d'évaluer leurs systèmes actuels, leurs procédures et leurs pratiques dans chaque domaine. Suivant cette autoévaluation, les membres associent un niveau de maturité à leur performance, déterminent les domaines d'amélioration possibles et mettent au point des plans d'action afin de s'améliorer davantage.

En transformant ces priorités en actions, CEPA Priorité intégrité atteste que nos membres s'efforcent de parvenir aux normes les plus élevées en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Ceci étant, nous sommes conscients que la sécurité ne se borne pas à des questions d'ingénierie et de systèmes. La culture et le comportement humain contribuent fortement aussi à assurer une exploitation sécuritaire dans n'importe quelle industrie. La CEPA et ses membres croient que les valeurs, les attitudes et les comportements liés à la sécurité sont de la plus haute importance, et cette conviction est ancrée dans tout ce que nous faisons.

7. La culture de la sécurité

Les membres de la CEPA reconnaissent qu'ils ne se font pas concurrence en matière de sécurité. Ils peuvent et doivent se montrer plus ouverts les uns envers les autres dans toute l'industrie afin d'approfondir les défis constructifs et les apprentissages. En dépit des progrès technologiques, de l'ingénierie et des procédures sur papier, il subsiste un besoin supplémentaire afin que des améliorations se produisent : une mentalité axée sur la sécurité, insufflée à tous les niveaux de l'organisation. C'est cette approche holistique qui définit la culture de la sécurité. Tant les entreprises que l'industrie canadienne des pipelines de transport dans son ensemble se sont engagées à établir une telle culture.

Cet engagement a aussi été pris par les organismes de réglementation du pays entier. Plus particulièrement, les efforts de l'ONÉ concernant la culture de la sécurité ont joué un rôle parfaitement complémentaire aux mesures qu'a adoptées notre industrie. En 2014, l'ONÉ a publié son cadre de travail relatif à la culture de la sécurité, que notre industrie a suivi et approuvé. Par l'intermédiaire de la CEPA, les sociétés membres ont mis au point un sondage destiné aux employés et fondé sur ce cadre de travail. Ce sondage a été conçu afin de répondre aux attentes élevées de l'ONÉ en vue d'établir et de conserver une culture positive de la sécurité.

Le sondage vient appuyer l'engagement des sociétés membres de la CEPA à renforcer et à développer la culture de la sécurité dans leurs organisations respectives. Les 12 membres de la CEPA participent au sondage et prendront part à une analyse collective des résultats. Cette analyse contribuera à définir une nouvelle norme qui pourra guider l'industrie vers une exploitation plus sûre. Elle contribue également à changer les mentalités traditionnelles à l'égard de la sécurité en encourageant les sociétés à faire de cette dernière une priorité à placer au cœur de tout ce qu'elles font.

8. Conclusion

Pour conclure, CEPA encourage le gouvernement du Québec à entreprendre la révision de la politique énergétique de la province au moyen d'une approche holistique. À cette fin, une attention particulière devrait être accordée à la relation entre la politique, la sécurité énergétique et la supervision réglementaire. Ceci est particulièrement important si l'on considère le rôle fondamental que jouera l'infrastructure pour répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs de la population québécoise.

Afin d'exploiter cette infrastructure indispensable qui traverse souvent de nombreux territoires relevant d'instances différentes, l'industrie des pipelines de transport requiert un cadre réglementaire dans lequel les organismes de réglementation sont capables de préserver leur indépendance. En même temps, un contexte de collaboration propice à l'innovation est également de la plus haute importance. C'est pourquoi nous appuyons la création d'une stratégie énergétique nationale qui permette aux ressources naturelles canadiennes d'atteindre des marchés mondiaux et favorise un niveau élevé de collaboration et d'alignement entre les provinces et le gouvernement fédéral. Ce cadre national devrait être axé sur les meilleurs résultats possible, les vecteurs d'innovation, l'information et l'excellence, en plus de l'harmonisation des politiques et des réglementations entre les différentes instances.

Nous croyons que les objectifs de la politique énergétique québécoise concordent avec les engagements pris par la CEPA et ses membres en vue d'atteindre des normes élevées en matière de sécurité et de protection de l'environnement, lesquelles s'améliorent sans cesse. Nous avons déjà commencé à travailler à les mettre en œuvre au moyen de diverses initiatives lancées à l'échelle de l'industrie et destinées à accroître notre performance. CEPA Priorité intégrité permet à cet engagement de franchir une étape supplémentaire, car il donne la possibilité à des pairs de se remettre mutuellement en question de façon constructive, de sorte que les normes de l'industrie soient totalement intégrées au sein des activités de chaque société.

Nous croyons fortement que la confiance, issue de la crédibilité, de la fiabilité et d'une connaissance intime du sujet constitue l'une des pièces maîtresses d'une collaboration efficace. La CEPA et ses membres sont encouragés par le niveau de collaboration dont a fait preuve jusqu'ici le gouvernement du Québec dans le cadre de la révision de sa politique énergétique et sont résolus à continuer de dialoguer avec le gouvernement et les autres parties prenantes durant les prochaines étapes du processus. Une fois

encore, nous vous remercions de la chance qui nous a été donnée de contribuer à cette initiative importante. Si vous avez la moindre question concernant cette requête ou désirez de plus amples explications, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BK', with a long horizontal flourish extending to the right.

Brenda Kenny, présidente et chef de la direction